

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Base juridique

Toutes les actions de l'UE doivent :

- Intégrer les exigences de protection de l'environnement
- Favoriser le développement durable

Références :

- TFUE, article 11
- Règlement (UE) n°2021/1060 – Articles 9 & 73.1
- Considérant (6) du règlement



Principes directeurs

Les fonds européens doivent être mis en œuvre en cohérence avec :

- 🌍 L'objectif de préservation, protection et amélioration de l'environnement
- 💧 Le principe de pollueur-payeur
- 🎯 Les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU
- 🌡️ L'Accord de Paris sur le climat



Principe du pollueur-payeur

Ceux qui causent des dommages environnementaux doivent :

- En assumer les coûts
- Éviter ou compenser les dommages



Les fonds européens ne doivent pas financer :

- La mise en conformité avec la législation environnementale existante

En pratique

- Intégrer une évaluation environnementale dans les projets
- Choisir des solutions écoconçues et durables
- Éviter les effets négatifs sur les milieux naturels et les populations
- Contrôler l'usage des fonds pour garantir le respect de ces principes

